



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

07-07-2017-01

Date de convocation le 03/04/2017

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 11
Procuration : 2
Votants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 07 juillet 2017

Le sept juillet deux mil dix sept à dix-huit heures quinze, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, PALIS, POLHER, PÉAN, et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE et LETARGUA.

Pouvoirs : Mme LOQUET a donné pouvoir à M. CAMDESSUS.
Mr SALEFRANQUE a donné pouvoir à Mme PÉAN.

Absente : Mme BERT

Secrétaire de séance élu : M. HILLOOU

OBJET : ESPACE RESTAURATION VALLEE DE LA GEÛLE A MONT – LOCATION GERANCE

Le Maire rappelle à l'assemblée que le local de restaurant au sein du complexe de pelote est vacant depuis le 10 janvier 2017 date de prononciation de la liquidation judiciaire de la SAS ESPRIT PELOTE par le tribunal de commerce de Pau.

Le Maire évoque la candidature de Mme Nicole GARRIDO et la proposition d'activité commerciale pour ce restaurant.

Le Maire propose de reconduire la mise à disposition de ce local auprès d'un tiers via contrat de location gérance, solution juridiquement la mieux adaptée.

Le conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres votants,

DECIDE de mettre l'espace restauration de la vallée de la Geoule à Mont à la disposition d'un tiers exploitant Mme Nicole GARRIDO gérante de la société O'KARAMBO par le biais d'un contrat de location-gérance.

FIXE : - la durée de ce contrat à 2 années, partant du 1^{er} septembre 2017 et s'achevant le 31 août 2019 (reconductible ensuite d'année en année par tacite reconduction).

- le montant du loyer mensuel à 640.00 € (six cent quarante euros).

AUTORISE le Maire à :

- Désigner l'occupant de l'espace restauration de la vallée de la Geüle,
- Signer le contrat de location gérance correspondant
- Accomplir tous les actes nécessaires à la bonne marche de cette opération.

Ainsi fait et délibéré à MONT, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

